

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1587)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 447

présenté par

M. Baupin, Mme Abeille, M. Molac, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi,
Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, M. François-Michel Lambert, M. Mamère,
Mme Massonneau, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE 36 BIS

À la seconde phrase de l'alinéa 20, substituer aux mots :

« la commune, de l'établissement public de coopération intercommunale ou du syndicat mixte »

les mots :

« l'entité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à permettre aux collectivités ayant délégué la gestion du stationnement à un tiers, de déléguer également la gestion des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) exercés par les automobilistes à la suite de la délivrance d'un avis de paiement du forfait de post-stationnement. Cela permet au délégataire de gérer les recours lorsqu'il a lui-même établi les actes contestés et d'alléger les charges de gestion des RAPO pour les collectivités.